

L'effectivité du Protocole de Kyoto sur les gaz à effet de serre : rôle des mécanismes de contrôle et de réaction au non-respect

Sandrine Maljean-Dubois CNRS-CERIC
Anne-Sophie Tabau Doct. CERIC

Le CERIC

- Un laboratoire membre de l'UMR 6201 (CNRS/Université Paul Cézanne Aix-Marseille III)
 - Composé de juristes spécialisés en droit international et européen
 - Avec une forte composante droit international et européen de l'environnement:
 - ✓ des enseignements en Master 1 et 2 - un master 2 Droit international et européen de l'environnement
 - ✓ des programmes collectifs pluri-annuels depuis les années 80
 - ✓ des publications individuelles et collectives régulières, des collections dédiées
 - Bruylant, Bruxelles, Les Travaux du CERIC
 - La Documentation française, Paris, coll. Monde européen et international
 - Pedone, Paris, Rencontres internationales d'Aix-en-Provence
- *Changements climatiques, les enjeux du contrôle international, 2007*
- *Les enjeux de la normalisation internationale: entre environnement, santé et commerce international, 2006*
- *Natura 2000, de l'injonction européenne aux négociations locales, 2005*
- *Droit de l'OMC et protection de l'environnement, 2003*
- *La régulation du commerce international des OGM, 2002*
- *L'outil économique en droit international de l'environnement, 2002*
- *L'effectivité du droit européen de l'environnement, 2000*

L'équipe du projet

- 15 enseignants-chercheurs, 5 composantes
 - CERIC : 8 personnes
 - CEDIN - Université Paris X : 1 personne
 - Université de Genève : 4 personnes
 - PROSES - FNSP Paris : 1 personne
 - LAMETA: 1 personne

- Trois disciplines
 - Droit: 13 personnes
 - Science politique : 1 personne
 - Economie: 1 personne

Le calendrier

- Durée de 24 mois
Fin: janvier 2007



Le point de départ du projet

- Explorée depuis le début des années 90, la problématique de l'effectivité du droit international de l'environnement est aujourd'hui bien étudiée, mais dominée par la doctrine anglo-saxonne.
- Les difficultés de mise en œuvre du droit international de l'environnement sont aujourd'hui à la fois bien connues et bien expliquées. À ce titre, plusieurs études démontrent qu'un renforcement du contrôle et des moyens de réaction au non-respect améliore l'effectivité d'un instrument.
- Le Protocole de Kyoto est l'objet d'une littérature très abondante. Mais son étude n'avait jusqu'alors guère été investie par les disciplines juridiques et politiques.
- La question du contrôle elle-même n'avait quasiment pas été explorée. En dépit de leur intérêt à la fois théorique – réflexions sur la portée du droit international – et pratique – caractère déterminant pour la mise en œuvre du Protocole –, les mécanismes de l'observance, dessinés en 2001, avaient été très peu analysés.

L'objet : Les mécanismes de l'observance

■ Caractère prospectif

- Décision 24/CP.7, Procédures et mécanismes relatifs au respect des dispositions du Protocole de Kyoto, 2001
- Adoptée à la Première Réunion des Parties au Protocole (Décision 27/CMP.1), 2005

■ Caractère original et complexe

- Tout en s'inspirant des mécanismes et outils déjà éprouvés par ailleurs dans le champ de l'environnement mais aussi dans d'autres domaines (droits de l'homme, commerce international, désarmement), l'observance marque une évolution majeure, et sans conteste un « saut qualitatif » dans les techniques élaborées pour promouvoir la mise en œuvre du droit international de l'environnement.

– Une recherche novatrice et stimulante

– Une recherche nécessairement comparative

- Des points d'appui en droit international de l'environnement, mais aussi dans d'autres domaines: droits de l'homme, commerce international, désarmement.
- Une comparaison avec l'expérience communautaire et certaines expériences nationales.

Quatre questions de recherche



- 1) La finalité des procédures de contrôle et de sanction du non-respect
- 2) Les institutions en charge du contrôle et de la sanction du non-respect
- 3) Les techniques de contrôle
- 4) Les moyens de réaction aux violations constatées



1. La finalité des procédures

- Le fonctionnement des mécanismes de flexibilité institués par le Protocole de Kyoto, en reposant sur la confiance et la crédibilité, appelle un renforcement des contrôles.
 - Les contrôles doivent permettre d'asseoir la confiance et de limiter les comportements de « passager clandestin » (*free riding*).
 - Le contrôle et la sanction éventuelle du non-respect deviennent même un enjeu majeur pour garantir la bonne marche des mécanismes de flexibilité.
 - Mais le saut qualitatif auquel invite le Protocole en termes de contrôle est difficilement envisageable dans une société internationale aussi imparfaite et faiblement institutionnalisée que la société actuelle.
- ⇒ Le Protocole ne risque-t-il pas ici de révéler son inadaptation à l'ordre juridique international ?
- ⇒ Quelle viabilité pour des mécanismes de flexibilité internationaux ?

2. Les institutions de contrôle



- Les institutions jouent un rôle majeur dès lors que le contrôle, de bilatéral et réciproque, devient multilatéral et institutionnalisé.
- Le dispositif institutionnel prévu représente un saut qualitatif important au regard des procédures éprouvées jusqu'alors en droit international de l'environnement.
- Le **Comité de contrôle du respect des dispositions** exerce ses fonctions dans le cadre d'une plénière et de deux chambres, la «chambre de la facilitation» et la «chambre de l'exécution». Quasi-juridictionnel, il est le plus puissant et indépendant des comités de ce type institués par les conventions environnementales.
- Cependant, des dispositifs institutionnels plus élaborés et contraignants fonctionnent dans d'autres domaines (commerce, sécurité).
 - ⇒ Les négociateurs sont-ils allés suffisamment loin ?
 - ⇒ Le *design* du Comité d'observance peut-il lui permettre de faire face aux enjeux ?

3. Les techniques de contrôle

- Le projet s'est attaché principalement :
 - Au récolement de l'information (technique des registres, système des rapports)
 - Au traitement de l'information (vérification, compilation)
- Par leur sophistication et leur caractère intrusif, les techniques de contrôle représentent un saut qualitatif important au regard des procédures éprouvées jusqu'alors en droit international de l'environnement.
 - ⇒ Mais les négociateurs sont-ils allés suffisamment loin? Le *design* des procédures peut-il permettre de faire face aux enjeux?
 - ⇒ Quelles sont les forces et faiblesses des mécanismes projetés ?



4. Les moyens de réaction

- Approche générale en droit international de l'environnement: *carrots and sticks*, entre incitation et sanction, coopération et punition.
- Approche du Protocole : *sticks* plus que *carrots* ?
 - ⇒ Quel contenu pour les « mesures consécutives » ?
 - ⇒ Quelles procédures et garanties ?
 - ⇒ Quelle articulation entre l'observance et les procédures de règlement des différends conventionnelles ?
 - ⇒ Quelles perspectives en cas de saisine des organes de règlement des différends de l'OMC ?
- Les moyens de réaction aux violations représentent un saut qualitatif important au regard des procédures éprouvées jusqu'alors en droit international de l'environnement.
 - ⇒ Mais les négociateurs sont-ils allés suffisamment loin ?
 - ⇒ Ou bien sont-ils allés trop loin ?

Résultats

- Pour les décideurs:
 - ✓ L'étude permet une meilleure compréhension des mécanismes et de leurs évolutions futures. Attirant l'attention sur certaines faiblesses ou insuffisances, elle peut alimenter les négociations du post-2012.
- Sur le plan théorique:
 - ✓ L'étude alimente les réflexions sur la mise en œuvre du droit international à un moment où cela s'avère particulièrement nécessaire. Le droit international est sans cesse poussé à investir de nouveaux domaines dans un contexte de *globalisation*, mais il connaît en même temps de violentes poussées régressives.
Kyoto comme le laboratoire du droit de demain ?
- Les aspects innovants sont de trois ordres :
 - ✓ l'approche comparative retenue, qui seule permet d'éclairer convenablement la compréhension des mécanismes
 - ✓ l'approche combinant analyses historique et prospective
 - ✓ l'approche pluri-disciplinaire, en dépit d'une dominante juridique

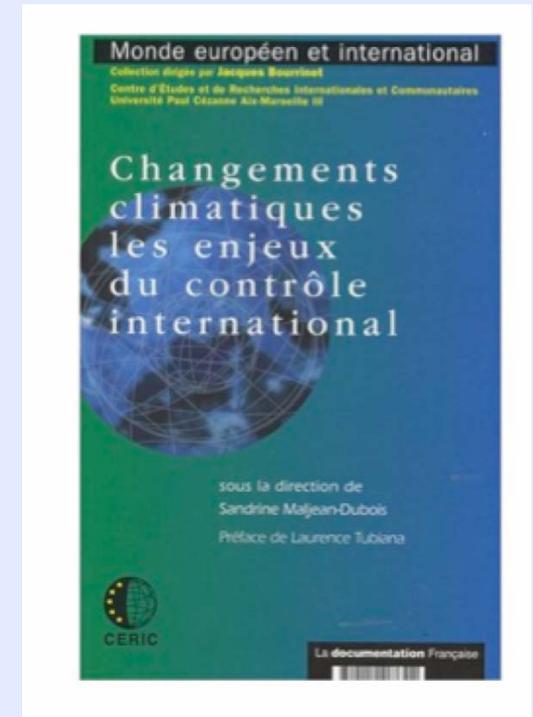
Valorisation

■ Un séminaire de restitution

- ✓ En collaboration avec l'IDDRI à Sc. Po. Paris, le 29 septembre 2006 (70 participants)

■ Des publications

- ✓ Ponctuelles, dans des revues scientifiques
- ✓ Globales, dans un ouvrage collectif de restitution paru en 2007 (La DF, Paris)
- ✓ Deux thèses en cours



Merci pour votre attention.



Centre d'études et de recherches internationales et
communautaires

(CERIC)